



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 19 juin 2025

Présidence : Christine TRENZ MAGNIN (Entente)
Secrétariat : Mareva MATHYS, secrétaire

1) **Bienvenue**

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité, au public, à la presse ainsi qu'au Lieutenant-colonel Sébastien RUEGG et M. Jean-Louis MEYLAN (boursier).

2) **Appel :**

42 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel. 13 sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le Bureau n'a enregistré aucun dépôt.

4) **Approbation de l'ordre du jour du 19 juin 2025 :**

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5) **Présentation de la Protection Civile du Gros-de-Vaud**

Mme la Présidente passe la parole à M. Sébastien SALVI, Municipal, afin d'introduire les propos du Lieutenant-Colonel RUEGG.

Il présente ce dernier et le remercie chaleureusement pour son travail et sa présence ce soir devant l'assemblée.

Le Lieutenant-Colonel RUEGG présente l'ORPC du Gros-de-Vaud. La présentation sera disponible sur le *KDrive* dès réception.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Grégoire PITTET observe la baisse d'effectif. Est-elle spécifique à notre région ou est-ce une généralité ? Il est surpris de cette baisse étant donné la hausse de la population générale.

Le Lieutenant-colonel répond que c'est plutôt complexe et cela est discuté au niveau fédéral. Il y a, certainement, une corrélation entre la baisse des exigences du service militaire et du service



civile qui absorbent, par conséquent, une population toujours plus importante et la protection civile, elle, est laissée sur le côté et récupère les effectifs restants.

M. Philippe PITTET revient sur les partenariats évoqués par le Lieutenant-Colonel ?

M. RUEGG précise qu'il s'agit principalement de partenaires sécuritaires : pompier, SDIS, etc.... Concernant les partenaires privés, cela concerne, exclusivement, des actions en faveur de la collectivité (accompagnements des personnes porteuses de handicap, promotion du sport, etc.).

M. Damien CURRAT se demande quelles sont les règles pour choisir les événements pour lesquels l'ORPC œuvre ?

Le Lieutenant-Colonel répond qu'il doit y avoir une notion de non-concurrence avec les entreprises faitières et cela ne doit pas être au profit de bénéfices. La roue qui marche, par exemple, part de rien et le but est de reverser de l'argent à des associations. Ils ne peuvent, par conséquent, pas se permettre d'avoir une entreprise privée de sécurité.

M. Michel MARRACHE rebondit sur la question de M. Grégoire PITTET. Lorsque les gens sont libérés du service militaire comment la protection civile peut-elle les soustraire afin de les ajouter à ses effectifs ?

Le Lieutenant-Colonel répond que pour le moment cela ne se passe pas ainsi. Quelqu'un qui fait l'armée n'est pas mis à disposition de l'ORPC. En fait la décision prise à 20 ans est irrévocable.

M Sébastien SALVI, Municipal, demande un éclaircissement sur la mission de l'ORPC en matière de plan canicule communal.

Comme vous le savez, chaque commune doit, lorsque le plan canicule est enclenché, se soucier de la population ayant plus de 75 ans. La Commune d'Echallens demande à l'ORPC de planifier et exécuter cette mission. Donc, concrètement, l'ORPC demande à la Commune, un listing des personnes de plus de 75 ans et ensuite ils contactent ses gens par courrier. Les gens qui répondent sont considérés comme des personnes n'ayant pas besoin d'aide (sauf indication contraire) et toutes les personnes n'ayant pas répondu sont recensées comme personnes isolées et donc ayant besoin d'aide. Ensuite, ces personnes seront visitées et approvisionnées en eau.

M. Cédric GENTON se demande à combien se portent les effectifs de la FIR et ont-ils été impactés par la réforme ?

Il y a actuellement 48 miliciens (avant ce chiffre se portait à 60) et donc, oui, ils ont été impactés.

M. Pierre DESPONDS demande pourquoi la mascotte prend la forme d'un castor.

Cette dernière date de 2012. Les anciens de la protection civile challenoise avaient une section qui s'appelaient les loutres et les « petits jeunes » se sont appelés les castors. Ce surnom est resté.



Mme la Présidente remercie le Lieutenant-Colonel RUEGG pour sa présentation et son engagement.

6) Communication du Bureau

6.1 Carnet rose

M. Sébastien SALVI, Municipal, est l'heureux papa d'une troisième petite fille qui se nomme Bérénice. Le Bureau lui adresse toutes ses félicitations.

6.2 Démission

Monsieur le Conseiller communal Hervé DELAY a annoncé sa démission de son poste de vice-président et de membre de la COFIN. Mme la Présidente donne lecture de son courrier et annonce que ce poste est porté à l'ordre du jour de notre séance au point 11.

6.3 ASIRE

Le Bureau a reçu un courriel de Mme Céline MULLER, Municipale, pour informer les Conseillers qu'il faudra nommer une commission chargée d'examiner la proposition de modification des statuts de l'ASIRE.

Il s'agit de la phase de consultation. Le processus sera le même que pour les statuts de l'ARASPE, avec une phase de consultation d'abord (septembre), puis un vote au conseil intercommunal (septembre) et un vote au conseil communal (d'ici décembre).

Le délai de la consultation est fixé au 15 septembre.

6.4 Sortie du Conseil communal

La sortie a eu lieu le samedi 24 mai 2025 par une belle journée ensoleillée.

Mme la Présidente tient à remercier celles et ceux qui ont participé à cette belle journée et espère qu'elle fut enrichissante pour toutes et tous.

6.5 Agape de fin d'année 2024-2025

L'ensemble des personnes présentes est cordialement invité en fin de séance à notre traditionnelle agape. Cette agape a été préparé avec soin et au couleur de l'été.

7) Communication de la Municipalité

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge BORNICK, Syndic.

7.1 Déchetterie – Mme Céline MULLER, Municipale

La Conseil communal avait validé la modification du règlement sur les déchets qui permettait l'arrivée de la Commune de Saint-Barthélémy avec une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2025. Les horaires seront également changés. Le mercredi soir, elle sera ouverte jusqu'à 20h et ouverte non-stop le samedi.



7.2 Comptes TS Solaire SA – M Sébastien SALVI, Municipal

Monsieur Sébastien SALVI, Municipal, souhaitait communiquer les résultats de TS Solaire SA. Pour rappel :

- Novembre 2019 : 1^{er} préavis – création de la société anonyme et financement participatif pour la mise en place des panneaux solaires sur la toiture des Trois-Sapins ;
- 2022 : projet TS Solaire 2 et l'opération a été renouvelée pour 3 autres toitures communales (UAPE, Caserne SDIS et Rovina Platanes).

Quelques chiffres clés :

- Les dettes sont en baisse et se montent actuellement à env. CHF 590'000.- ;
- Un chiffre d'affaires en hausse (suite à l'arrivée du projet TS2) : CHF 183'000.- ;
- Un résultat de presque CHF 45'000.- ;
- Un bénéfice net en baisse¹ : un peu moins de CHF 5'000.-.

Les projets ont pris un peu de retard (presque une année de retard pour Rovina Platanes) mais cela s'explique par la forte demande qu'il y a eue pour le matériel étant donné qu'il s'agissait de la période d'essor des panneaux solaires.

Les états financiers ont été mis à disposition des conseillers communaux.

M. Sébastien SALVI, Municipal, tient à remercier le boursier et les employés communaux en charge des bâtiments pour leur précieux travail et il termine par une maxime en grec : « Medèn àgan »² en rappelant que les règles fiscales ne sont pas les mêmes pour une commune que pour une société anonyme.

8) Communications des délégués aux associations intercommunales

Mme la Présidente cède la parole à qui la demande.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Un conseiller entre dans la salle, il y a donc 43 conseillères et conseillers présents.

9) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

Mme la secrétaire présente les deux modifications de fond.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 7 abstentions.

Mme la Présidente remercie la secrétaire pour la qualité de son travail.

¹ TS Solaire 2 a fonctionné partiellement en 2024 (panne d'un onduleur)

² Rien de trop



10) Compte et gestion 2024

Mme la Présidente précise la manière de procéder pour ce point. Ainsi, le rapport est présenté par un membre de la COGEST et ensuite le Conseil passera en revue les comptes dicastère par dicastère. Elle invite Mme Corinne FARQUHARSON à partager les détails du rapport de la commission de gestion.

10.1 Introduction

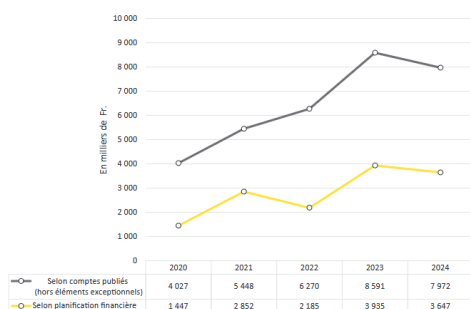
Mme Corinne FARQUHARSON remercie M. Sébastien SALVI, Municipal, pour la présentation des chiffres de TS Solaire SA.

10.2 Bilan

Le bilan est excellent affichant un excédent de revenu de plus de 4 millions. L'évolution de l'endettement brut est intéressante (56 millions en début de législateur et maintenant à 44 millions). L'engagement au bilan de 19 millions a un peu augmenté mais cela est dû à l'augmentation de la population et donc la participation à l'ASIRE qui croît.

Il y a un montant de 35 millions de préavis ouverts dont un peu plus de 2 millions voté en 2024 et un solde de 15 millions non utilisé à ce jour (page 52 des états financiers).

10.3 Marge d'auto-financement



Ce schéma montre que la marge d'auto-financement réalisée est deux fois supérieure aux prévisions budgétaires.

10.4 Gestion de la Commune

La COGEST a examiné les 4 préavis clôturés en 2024 et parmi ceux-ci, seul le préavis 2015-05 (540'000.-) a donné lieu à des discussions car des dépenses, bien que justifiées, n'avaient pas lieu d'être à charge de ce projet. Il s'agit d'erreurs de comptabilisation.

Concernant les droits conférés à la Municipalité en début de législature, et notamment l'utilisation générale de plaider, ils ont été utilisés en 2023 et très peu en 2024.



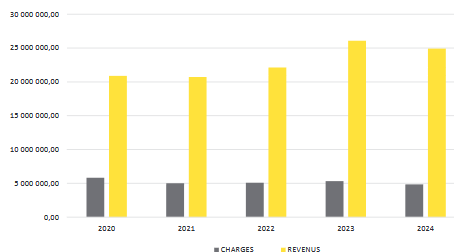
10.5 Administration

La COGEST a pris du temps pour examiner d'un peu plus près ce qu'il se passait au niveau de l'administration. Les mouvements principaux ayant lieu en 2025, cela ne peut pas être examiné ici.

Concrètement, il y avait en 2024, environ 100 collaborateurs et 5 apprentis. Globalement la gouvernance RH apparaît structurée.

10.6 Finances

Année	Charges	Revenus
2020	5 820 482	20 890 512
2021	5 014 340	20 727 071
2022	5 091 575	22 133 026
2023	5 314 673	26 082 055
2024	4 848 977	24 922 579



Le poids des charges diminue par rapport aux revenus.

Fin 2024, on constate que les impôts sur le revenu des personnes physique sont en baisse tandis que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales était en hausse (tout comme les impôts conjoncturels).

10.7 Domaines et bâtiments

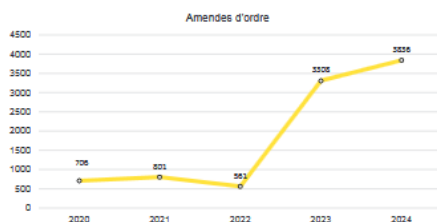
Lors de la sortie annuelle, la COGEST a pu visiter les installations de la voirie à la Villaire révélant les récentes acquisitions et le besoin de remplacer deux petits tracteurs. Elle a constaté la floraison du Bourg et son aspect particulièrement soigné.

10.8 Travaux

La gestion des déchets a suscité un grand intérêt et donné lieu à trois vœux de la COGEST (cf. point 10.12).



10.9 Instruction publique et police



Les amendes d'ordre restent en hausse en 2024.

10.10 Services industriels

La commune d'Echallens gère son réseau d'eau potable et a déployé en 2024 plusieurs actions :

- Changement de conduites vieillissantes ;
- Réparation de fuite ;
- Pose de clapet de surveillance pour limiter les pertes ;
- Etc.

Les données du tableau présenté en page 43 du rapport de gestion restent indicatives. A noter que ce taux de perte dépasse le taux suisse fixé à 12%.

10.11 Osiris – 2^{ème} partie

La COGEST s'est intéressée aux extérieurs pour cette deuxième partie.

Le rapport technique remis en 2025 à la suite d'un vœu de 2024 permet d'évaluer la conformité du quartier par rapport à la charte via 100 indicateurs (84 ont été respectés).

La reprise des responsabilités de la place de jeu est encore en attente du certificat de conformité. Mme Corinne SAUTY, Municipale, a rejoint l'association « partage osiris » assurant un contact annuel avec le comité.

Côté déchet, le système communautaire pour les trajets à la déchetterie n'a pas été mis en œuvre car trop cher.

10.12 Vœux de la COGEST

Mme FARQUHARSON revient sur les trois vœux concernant, tous, la déchetterie.

10.12.1 Vœu 1 – Coûts de collecte et de traitement

La COGEST invite la Municipalité à distinguer de manière transparente les coûts relatifs à la collecte et ceux liés au traitement des déchets. Elle souhaite également qu'à intervalles réguliers, la Municipalité procède à des appels d'offres ou demande des offres comparatives auprès des prestataires disponibles dans la région.



Réponse de la Municipalité

Ne voyant pas l'intérêt de séparer les coûts de traitement de transport des différents déchets, la Municipalité ne prévoit pas de détailler davantage le compte d'élimination des déchets. Il est toutefois prévu de procéder à un ou plusieurs appels d'offres pour le transport de déchets.

10.12.2 Vœu 2 – Contrôle d'accès à la déchetterie

La COGEST souhaite que la liste "filières déchets" mentionne également la destination finale des déchets collectés, en adéquation avec les valeurs environnementales défendues par la Commune, et la législation en vigueur. Cette liste devrait être mise à jour et pourrait être consultée sur demande.

Réponse de la Municipalité

Depuis quelques mois, le service met en place de nombreuses améliorations concernant la gestion des déchets. Un audit de la part de Valorsa a notamment soulevé la bonne gestion de la déchetterie et de la filiale des déchets. Le service de voirie poursuivre sur sa lancée en affinant, dans la mesure du possible, ses connaissances concernant la destination des déchets collectés sur notre Commune. Le document « filières déchets » pourra ainsi être complété.

10.12.3 Vœu 3 – Suivi et destination des déchets

Au vu du taux d'infractions relevé lors des 50 heures de contrôle en 2024, proportionnellement élevé, et dans un souci d'assurer une utilisation équitable et conforme de l'infrastructure, la COGEST souhaite que des solutions de contrôle plus pérennes soient étudiées. Cela pourrait inclure, par exemple, l'installation d'un système automatisé de contrôle d'accès couplé à un système de comptage d'entrées, ou toute autre mesure appropriée.

Ce vœu tient également compte du fait que le Conseil a accepté l'élargissement de l'accès aux habitants de Saint-Barthélemy, ce qui nécessite une gestion plus rigoureuse et durable de l'infrastructure afin de garantir son bon fonctionnement à long terme.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité étudiera les possibilités existantes en termes de contrôle d'accès et de comptages afin de trouver une option qui soit adaptée à nos besoins et qui tienne compte de la configuration des lieux de la déchetterie de la Clopette.

Mme la Présidente ouvre la discussion au sujet de cette partie « générale ».

M. Hervé DELAY revient sur le paragraphe en page 7 du rapport de gestion qui annonce un niveau d'investissement modeste en 2024.

Il est revenu sur le plan d'investissement du début de la législature qui annonçait, quant à lui, 35 millions d'investissement pour la législature 2021-2026. Le cumul effectif des investissements pour cette législature est de 12.5 millions et cela semble inquiétant car plus on tarde à réaliser les projets plus les législatures suivantes auront de travaux à rattraper.



M. Serge BORNICK, Syndic, répond que la Municipalité est consciente qu'elle n'est pas dans les chiffres prévus et annoncés. Les retards sont dus à des causes diverses (oppositions, ressources, etc) mais les projets sont toujours bel et bien existants. Il n'y a pas de craintes à avoir pour les générations futures car ils ne dépensent pas l'argent dans d'autres projets. Concrètement, ils retardent les projets mais ne déplacent pas ces investissements par ailleurs.

10.13 Etats financiers

10.13.1 Administration générale

M. Gaël GERMANO a deux questions :

- Il n'a pas compris le fonctionnement comptable du fond d'assurance IJM et quand est prélevé ce fond ?

Mme Corinne FARQUHARSON répond que la Commune d'Echallens est arrivée à un niveau de prime trop élevé et donc la Municipalité a mis en place une sorte d'auto-financement. Le règlement n'est pas encore établi.

M. Serge BORNICK, Syndic, distingue les maladies et les accidents. La Commune est assurée pour ce qui concerne les accidents par contre pas pour les maladies. Le montant nécessaire à la couverture du salaire de la personne de remplacement sera couvert par le fonds et donc prélevé à ce moment-là.

Ils plafonneront le fonds. Cela sera étudié en détail avec le passage à MCH2.

- Concernant le matériel informatique, il est question de « gelor ». Qu'est-ce ?

C'est le nom du logiciel de gestion pour les cours de la piscine.

M. Hervé DELAY, en page 7, se demande, concernant le secrétariat municipal et la bourse : il y a d'autres revenus et il est indiqué dans les commentaires que ces autres revenus sont en lien avec la société anonyme du cinéma. Qu'est-ce qui a été facturé et à qui ?

M. Serge BORNICK, Syndic, précise que ce soir, il travaille sans filet car il ne peut pas aller voir directement dans les comptes (migration du système informatique). Néanmoins, selon lui, cela se rapporte au fait qu'il y ait une cascade de sociétés qui ont été liquidées. Dans ce cadre il y a eu des bénéfices et des pertes compensées et donc c'est le solde « positif » de ces liquidations en cascade.

10.13.2 Finances

En page 10, M. Hervé DELAY remarque que sur le rapport de gestion il est indiqué que les revenus des personnes physiques sont en baisse. La Municipalité avançait que ceci était très certainement lié aux nombreux investissements faits par les privés pour les panneaux solaires et les pompes à chaleur. Il se demande si des données cantonales étayaient cette hypothèse.

Mme Corinne FARQUHARSON soulève que la COGEST a posé la même question. M. Serge BORNICK, Syndic, avait remis les chiffres qui étaient effectivement croissants.



M. Serge BORNICK, Syndic, complète qu'il y a eu un calcul approximatif et en prenant un chiffre moyen (estimatif), il arrive à des déductions de l'ordre de 2 millions. Ce qui n'est pas négligeable selon lui.

10.13.3 Domaines et bâtiments

M. Gaël GERMANO, concernant la page 19, se demande, au sujet du bâtiment du temple, ce que concerne la correction du compte de gérance d'un montant de CHF 44'000.-.

M. Sébastien SALVI, Municipal, précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Concrètement les comptes de gérance vont de juillet à juin et ceux de la commune de janvier à décembre. Il y a donc une accumulation de petite correction et 2024 c'est une année de correction afin de tout remettre à plat.

Concernant la page 20, M. Hervé DELAY se demande pour le compte Hôtel de ville (35220), il n'y a plus rien de comptabilisé pour la gérance de cet immeuble. Est-ce qu'il faut comprendre qu'il n'y a plus de gérance ?

M. Serge BORNICK, Syndic, indique que la gérance ne fait que le décompte de charge et rien d'autre. S'il n'y a rien c'est que rien n'a été facturé pour le moment. Il précise qu'il n'y a qu'un locataire à cette adresse.

A la même page (20) concernant la taxe « égout et épuration » : M. Hervé DELAY constate qu'il y avait toujours CHF 2800.- et en 2024 on tombe à CHF 500.- : pour quelle raison ?

M. Sébastien SALVI, Municipal, ne peut pas répondre ce soir mais ne manquera d'apporter la réponse au Conseil communal.

En page 23, Mme Caroline VUAGNIAUX se demande à quoi correspond l'amortissement obligatoire pour un montant de CHF 17'000.- (compte 35210 3313).

M. Sébastien SALVI, Municipal, répond qu'il s'agit de l'amortissement de la patinoire acquise.

M. Hervé DELAY, en page 22, se questionne concernant le compte 35208 « achat et consommation d'eau » qui semble être un nouveau compte. Le commentaire indique que c'est une imputation interne pour la consommation d'eau non-prévue au budget. Quid de cette nouvelle ligne.

M. Sébastien SALVI, Municipal, transmettra l'information lors du prochain Conseil communal.

10.13.4 Travaux

M. Hervé DELAY, en page 27, concernant le compte 43000 « service de voiries » et notamment au sujet des « amortissements obligatoires et génie civile » : il est indiqué préavis budgété non clôturé. Que reste-t-il à faire/comptabiliser et quand seront bouclés lesdits préavis ?

M. Christian MONNEY, Municipal, indique que concernant la route de Lausanne, il reste principalement des travaux d'abornement, de géomètre et il y a quelques soucis de recherches de documents officiels.



Concernant la route de Moudon, toutes les études qui devaient être faites le seront et il reste, donc, l'étude sur la Grand Rue.

Finalement, concernant le réaménagement de la zone de Court Champ : les derniers travaux auront lieu cet été.

M. Gaël GERMANO, en page 29, concernant l'élimination des déchets des animaux morts, le budget prévoit des charges égales aux revenus mais en réalité, ici, les charges sont deux fois plus élevées que les revenus. Pourquoi ?

Mme Céline MULLER, Municipale, n'a pas d'explication à ce sujet. Elle ajoute que Valorsa récupère aussi les déchets de l'abattoir.

Mme Corinne FARQUHARSON précise qu'il y a aussi des animaux morts sur la route qui représenteraient éventuellement des charges supplémentaires.

Mme Céline MULLER, Municipale, complètera sa réponse au prochain Conseil communal.

M. Hervé DELAY, en page 35 du rapport et concernant la STEP dans le rapport de gestion, la capacité maximale de la STEP étant atteinte, il voulait savoir si des actions ont été prévues pour réduire les eaux claires voire une partie des eaux usées.

M. Christian MONNEY, Municipale, rebondit en répondant que les actions sont permanentes indépendamment de la capacité de la STEP. Le seul élément qui peut être donné est que les sociétés (lors d'événements) pouvaient venir déverser leurs eaux et à présent cela n'est plus le cas.

10.13.5 Instruction publique et cultes

10.13.6 Police

10.13.7 Sécurité sociale

En page 39, M. Hervé DELAY a une question concernant l'EFAJE. Il y a une revalorisation salariale. Pour quel type d'accueil et qu'est-ce qui est prévu les années suivantes ?

Mme Corinne SAUTY, Municipale, rappelle qu'il s'agit d'une revalorisation des salaires du personnel éducatif (dans son ensemble tant pour le préscolaire que le parascolaire) sauf les directeurs de structure qui verront une même action avoir lieu dans un second temps.

10.13.8 Services industriels

Mme la Présidente ouvre la discussion « globale ».

M. MEYLAN, boursier complète une information concernant la taxe d'épuration des Trois-Sapins. La Commune facturait au m³ selon la consommation d'eau mais, cela comprenait l'eau des terrains. Cela a été corrigé et, à présent, seule la taxe pour l'eau du restaurant et des vestiaires est facturée.

Il ajoute qu'il y a eu un gros travail de relevé et « mise en ordre » des compteurs.



M. Hervé DELAY relève qu'au chapitre 9 du rapport de gestion, plus particulièrement dans les projets divers, la COGEST rappelle qu'elle n'est pas habilitée à se plonger dans les chiffres des résultats de la société anonyme. En novembre 2019, un certain Serge B répondait qu'il n'y avait pas de perte de contrôle de la commission de gestion qui aurait tout le loisir d'examiner les comptes de la SA.

M. Hervé DELAY avait d'ailleurs commenté à l'époque que les comptes seraient suivis comme si cette dernière appartenait à la Commune d'Echallens...

M. Serge BORNICK, rappelle que la COGEST n'a pas demandé les comptes et la mention a été faite comme susmentionnée parce que ce sont les dispositions légales en la matière. Par ailleurs, il souligne que la Municipalité a honoré ses promesses étant donné qu'elle fournit l'ensemble des chiffres de la société anonyme en question.

M. Jean-Luc MISEREZ commente les conclusions modérées de la commission qui indique que la gestion de la Commune est globalement satisfaisante ne reflètent pas les éléments du rapport ni la réalité du terrain. La Commune présente des comptes excellents sans rentrées financières extraordinaires. La dette par habitant diminue et la Commune dispose d'une marge de manœuvre intéressante. L'administration est réorganisée afin de faire face aux nouveaux défis. Des actions claires sont engagées en faveur de la durabilité de la Commune. Il tient à saluer le travail de la Municipalité.

Mme la Présidente clôt la discussion et repasse la parole à Mme Corinne FARQUHARSON pour les remerciements.

Mme la Présidente rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal no 03-2025 du 25 mars 2025 ;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2024 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie la Municipalité, la commission et M. Jean-Louis MEYLAN, boursier.

11) Elections diverses

Comme chaque été, nous procédons à l'élection des membres du Bureau. Mme la Présidente cède la parole.

11.1 Présidence



1^{er} tour (majorité absolue)

Le groupe de SVI-EcoCit présente M. Hervé DELAY, actuel 1^{er} vice-président. M Cédric GENTON le présente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

M. Hervé DELAY (SVI-EcoCit)

L'heureux élu accepte son mandat et remercie l'assemblée.

Mme la Présidente le remercie et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de ces nouvelles fonctions.

11.2 1^{ère} Vice-président
1^{er} tour (majorité absolue)

Le groupe de Echallens Autrement présente Mme Florence ETHENOZ, actuelle 1^{ème} vice-présidente. M Patrick MORIER-GENOUD la présente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement :

Mme Florence ETHENOZ (Echallens Autrement)

L'heureuse élue accepte son mandat et remercie l'assemblée.

Mme la Présidente la remercie et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de ces nouvelles fonctions.

11.3 2^{ème} Vice-président
1^{er} tour (majorité absolue)

Le groupe de l'Entente présente M. Simon JAUNIN. M. Thomas MIVELAZ le présente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

M. Simon JAUNIN (Entente)

L'heureux élu accepte son mandat et remercie l'assemblée.



Mme la Présidente le remercie et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de ces nouvelles fonctions.

11.4 Scrutateurs

Mme la Présidente indique que deux scrutateurs doivent être élus. Sont proposés Messieurs Damien CURRAT et Patrick DIZERENS.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Damien CURRAT (SVI-EcoCit) ;
- Patrick DIZERENS (Entente).

Ces derniers acceptent leur élection.

11.4 Scrutateurs suppléants

Mme la Présidente indique que deux scrutateurs suppléants doivent être élus. Sont proposés Madame Caroline VUAGNIAUX et Monsieur Stéphane PIQUILLOUD.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Caroline VUAGNIAUX (Echallens Autrement) ;
- Stéphane PIQUILLOUD (Entente).

Ces derniers acceptent leur élection.

11.5 Membre COFIN

Suite à la démission du poste de membre de la COFIN de M. Hervé DELAY ce poste est à repouvoir.

M. Hervé DELAY propose la candidature de M. Robert TYE.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC est élu tacitement :

M. Robert TYE (SVI-EcoCit)

Bien qu'absent ce dernier accepte son élection.

12) **Divers**

M. Damien CURRAT souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur une question de mobilité piétonne qui lui semble importante pour la sécurité au sein du village.

Il a constaté à plusieurs reprises ces derniers temps, que des personnes traversent à pied le pont du chemin de fer qui enjambe le Talent entre le chemin du Grésaley et celui de Sur Roche et ce, malgré les interdictions dument signalées. Le Municipalité pourrait-elle réfléchir à un



cheminement piéton entre Grésaley et Sur Roche, intégrer cette problématique à l'étude plus large de la mobilité douce du village et soumettre la question à la commission de la mobilité et finalement envisager l'amélioration des chemins alternatif notamment en cas de mauvais temps.

M. Christian MONNEY, Municipal, indique la Municipalité a pris connaissance de la question posée par M. Damien CURRAT et répond comme suit :

- la réalisation d'une liaison entre Grésaley et Sur Roche le long de la ligne du LEB est techniquement possible. Les coûts sont vraisemblablement importants en particulier en lien avec le pont, la topographie, le remblai, le talus qui longe la voie ferrée. Cette solution semble donc peu appropriée à ce stade au vu du coût-utilité de ce nouveau chemin.
- Les améliorations pour la route de Moudon à l'Ouest en termes de mobilité douce (piéton, vélo) devraient, en partie, améliorer la situation à l'Ouest du LEB (même si la longueur du trajet est plus importante).
- En ce qui concerne le trajet alternatif à l'Est de la ligne du LEB (du côté du chemin Clos de la Pépinière), une visite sur place et quelques réflexions peuvent être faites pour voir les améliorations possibles. Il propose de donner quelques éléments de réponse plus précis à ce sujet lors d'un prochain conseil communal.

M. Marc MULLER demande au bureau, concernant le KDrive, de compléter un outil recensant l'ensemble des préavis, postulats, etc.

Les dossiers des préavis sont vides pour ce qui concerne les premiers conseils communaux de la législature.

Le Bureau en prend bonne note.

M. Nicolas JOHN prend la parole pour une observation concernant la charte Osiris. En effet, plusieurs points notés comme intégrés au projet semble ne pas l'être ou être mal intégré :

- Espace récréatif peu accessible et en gravier (donc délaissée par les enfants) ;
- Mobilier urbains inaccessible à cause de mauvaises herbes de plus de 50cm de haut ;
- Le quartier doit être labelisé *minergie eco* ou *minergie b* or les entreprises sont venues couper les joints d'étanchéité des fenêtres afin de favoriser les infiltrations d'air (afin de résoudre un problème de ventilation) ;
- Prévu de mettre en place une activité de compostage. Les locataires ne les utilisent pas forcément. Cela ne reflète pas la réalité car aucun composte n'est mis à disposition. Il n'y a qu'un petit récipient prévu à cet effet et accessible uniquement pour ceux qui y jardine et il est actuellement discuté de le fermer à clef.

Qu'en est-il du respect de cette charge (respect de la charte) qui est une charge au permis de construire ?

M. Serge BORNICK, Syndic, indique que les points seront repris. Il revient uniquement sur la place de jeu qui est existante et en effet, le sol est en gravier. Ce dernier est homologué pour une place de jeux et l'alternative aurait été du tartan (jugé inadapté pour un écoquartier).

M. Quentin WENGER, intervient et rappelle qu'en 2017 en Tchétchénie, des prisons secrètes sont ouvertes pour les homosexuels. En Iran, les homosexuels sont pendus ou exécutés, dans



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

d'autres pays, les homosexuels risquent la prison à vie. En Suisse, les minorités LGBT sont parfois insultés, passée à tabac, ignorée, humiliée, etc. Chaque année, le 17 mai, l'association Vaud Queer (anciennement Vaud Gays) invite les autorités cantonales et les communes à hisser un drapeau arc-en-ciel. En effet, c'est à cette date qu'est commémorée la journée mondiale contre les violences faites aux personnes LGBT. Conseil d'Etat, Grand Conseil et 28 communes vaudoises ont relevés le défi. Voici 4 ans qu'il demande à la Municipalité pour quelle raison, la Municipalité d'Echallens ne participe pas à cette action.

M. Hervé DELAY reporte la question d'une jeune citoyenne pour savoir quand les jets d'eau seront mis en fonction sur la place du Château.

M. Christian MONNEY, Municipal, selon ses informations ils sont en fonction et il y a des horaires de fonctionnement.

Mme Caroline VUAGNIAUX se demande quand seront effectués les marquages au sol sur la route de Moudon.

M. Christian MONNEY, Municipal, répond que selon la planification et sous réserve des conditions météorologiques, cela sera fait la semaine prochaine.

M. Hervé DELAY annonce qu'après 4 ans comme chef de groupe du SVI et SVI-EcoCit il laisse la place à un duo : Mme Nadia PIEMONTESE PAHUD et M. Marc MULLER.

Mme La Présidente et M. Serge BORNICK clôturent cette séance à 22h40 avec un discours de remerciement pour cette « fin d'année ».

La Présidente :

La secrétaire :

Conseillers excusés :

ANTONUCCI Christian (Entente), CAMARA Saran (Entente), BAVAUD Elisabeth (EA), BOILLAT Jean-Christophe (SVI-EcoCit), CARRON Catherine (SVI-EcoCit), FALCIANO Olivier (Entente), FREYMOND Cédric (Entente), KROPF Pascal (Entente), NOBS-BROVELLI Marie (Entente), TYE Robert (SVI-EcoCit), VIONNET Blaise (Entente), ZAUGG Christophe (Echallens Autrement)